
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. DELVAUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2024	

---0000000---

N° 2024.75

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIF

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Pour mémoire, le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.
- Le Conseil Municipal modifie par délibération ce tableau en fonction des évolutions réglementaires et structurelles des emplois municipaux ;
- La délibération n° 2024.41 du 11 juillet 2024 constitue la dernière mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Provins ;
- Considérant qu'il est nécessaire de créer le poste suivant :
Pour les services techniques :
1 ingénieur à TNC 17.50/35^{ème}
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2024.

La version du tableau des effectifs de la ville de Provins, joint en annexe de la présente délibération, intègre la modification décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'arrêter le tableau des effectifs conformément au tableau tel que défini en annexe.
- ⇒ De se référer à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des vacataires par voie de contrat d'engagement aux conditions fixées ci-dessus.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire
- ⇒ De prévoir, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits nécessaires
- ⇒ De substituer à la précédente délibération les présentes dispositions
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19/12/2024 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 19/12/2024



Olivier LAVENKA

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE PROVINS

Annexe à la délibération n° 2024.75 du Conseil Municipal du 18 décembre 2024

<i>FILIERES</i>	<i>Postes ouverts avant conseil</i>	<i>Modification</i>	<i>Postes ouverts après conseil</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE	103	0	103
FILIERE TECHNIQUE	236	1	237
FILIERE SOCIALE	38	0	38
FILIERE MEDICO SOCIALE	26	0	26
FILIERE SPORTIVE	9	0	9
FILIERE CULTURELLE	37	0	37
FILIERE ANIMATION	47	0	47
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE	15	0	15
HORS FILIERES TOUS SERVICES	50	0	50
TOTAL GÉNÉRAL	561	1	562

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE ADMINISTRATIVE				103	0	103
<u>Emploi fonctionnel de Direction</u>				<i>1</i>		<i>1</i>
A	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (10 à 20 000 habitants)	Directeur général des services de 10 à 20.000 hab		1		1
<u>ATTACHÉS TERRITORIAUX</u>				10	0	10
A	ATTACHES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Directeur		1		1
		Attaché Hors classe		1		1
		Attaché Principal		2		2
		Attaché		6		6
<u>RÉDACTEUR TERRITORIAUX</u>				18		18
B	REDACTEURS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Rédacteur principal 1ère classe		8		8
		Rédacteur principal 2ème classe		4		4
		Rédacteur		6		6
B	Conseiller numérique	Conseiller numérique		1		1
<u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u>				74		74
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	C3	10		10
		Adjoint Administratif Ppal 2è classe	C2	29		29
		<i>DONT Adjoint Administratif Ppal de 2e cl à temps non complet (19h30 hebdomadaires)</i>	C2	2		2
		Adjoint Administratif	C1	35		35
		<i>DONT Adjoint Administratif à temps non complet (17h30 hebdomadaires)</i>	C1	2		2
		<i>DONT Adjoint Administratif saisonnier à temps non complet (19h30 hebdomadaires)</i>	C1	1		1
		<i>DONT Adjoint Administratif CUI PÉC</i>		5		5
	Adjoint administratif	<i>DONT Apprenti</i>		1		1

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE TECHNIQUE				236	0	237
<u>INGÉNIEURS TERRITORIAUX</u>				4	0	5
A	INGENIEURS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Ingénieur Principal		2		2
		Ingénieur		2		2
		Ingénieur TNC (17h30 hebdo)		0	1	1
<u>TECHNICIENS TERRITORIAUX</u>				17	0	17
B	TECHNICIENS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Technicien principal 1ère classe		5		5
		Technicien principal 2ème classe		4		4
		Technicien		8		8
<u>AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX</u>				26	0	26
C	AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Agent de Maîtrise Principal		11		11
		Agent de Maîtrise		15		15
<u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u>				189	0	189
C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C3	19		19
		Adjoint Technique principal de 2ème classe	C2	51		51
		Adjoint Technique	C1	119		119
		<i>DONT Adjoint Technique à temps non complet</i>				
		<i>Adjoint technique TNC services scolaires</i>	C1	38		38
		<i>Adjoint technique sur CUI PÉC</i>	C1	10		10
		<i>Adjoint technique TNC autres services</i>	C1	16		16
	Adjoint technique	<i>Apprenti</i>	C1	2		2

FILIERE SOCIALE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE DE LA SOCIALE				38	0	38
<u>ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS TERRITORIAUX</u>				<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
A	ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-ÉDUCATIFS Titulaires, stagiaires ou contractuels	Assistant socio-éducatif		1		1
<u>ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS</u>				9	0	9
A	ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS Titulaires, stagiaires ou contractuels	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		1		1
		Educateur de jeunes enfants		8		8
<u>AGENTS SPÉCIALISÉS TERRITORIAUX DES ÉCOLES MATERNELLES</u>				28	0	28
C	AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Agent spécialisé ppal 1ère classe des écoles maternelles	C3	2		2
		Agent spécialisé ppal 2ème classe des écoles maternelles	C2	26		26
		<i>DONT Agent spécialisé ppal 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet (17h30 hebdomadaires)</i>	<i>C2</i>	<i>1</i>		<i>1</i>

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE DE LA MEDICO SOCIALE				26	0	26
<u>MÉDECINS TERRITORIAUX</u>				<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
A	MÉDECINS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Médecin de 1ère classe vacataire Taux de la vacation : 64,00 € (1 vacation = 1 heure)		1		1
<u>PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX</u>				<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
A	PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Psychologue de classe normale à temps non complet (8h30 hebdomadaires)		1		1
<u>PUÉRICULTRICES TERRITORIALES</u>				2	0	2
A	PUÉRICULTRICES TERRITORIALES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Puéricultrice hors classe		1		1
		Puéricultrice		1		1
<u>AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE TERRITORIAUX</u>				22	0	22
B	AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	C3	4		4
		Auxiliaire de puériculture de classe normale	C2	18		18
		<i>DONT Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet :</i>				
		<i>22h00 hebdomadaires</i>	<i>C2</i>	<i>1</i>		<i>1</i>
		<i>28h00 hebdomadaires</i>	<i>C2</i>	<i>1</i>		<i>1</i>

FILIERE SPORTIVE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE SPORTIVE				9	0	9
<u>CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS</u>				1	0	1
A	CONSEILLERS DES APS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Conseiller des APS		1		1
<u>ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS</u>				8	0	8
B	ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Educateur principal 1ère classe		2		2
		Educateur principal 2ème classe		2		2
		Educateur		4		4
<u>OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES APS</u>				0	0	0
C	OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Opérateur qualifié		0		0
		Opérateur		0		0

FILIERE CULTURELLE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE CULTURELLE				37		37
<u>CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u>				3	0	3
A	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Conservateur en chef du patrimoine		2		2
		Conservateur du patrimoine		1		1
<u>CONSERVATEURS TERRITORIAUX DE BIBLIOTHÈQUES</u>				1	0	1
A	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DE BIBLIOTHÈQUES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Conservateur de bibliothèque		1		1
<u>BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX</u>				1	0	1
A	BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Bibliothécaire		1		1
<u>ATTACHÉS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</u>				1	0	1
A	ATTACHÉS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Attaché		1		1
<u>ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES</u>				4		4
B	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Assistant de conservation principal de 1ère classe		1		1
		Assistant de conservation		3		3
<u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u>				27	0	27
C	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C3	5		5
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C2	7		7
		<i>DONT Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet (19h30 hebdomadaires)</i>	C2	1		1
		Adjoint du patrimoine	C1	15	0	15
		<i>DONT Adjoint du patrimoine à temps non complet :</i>				
		<i>15h00 hebdomadaires</i>	C1	1		1
		<i>19h30 hebdomadaires</i>	C1	1		1
<i>31h30 hebdomadaires</i>	C1	2		2		
<i>19h30 hebdomadaires</i>	C1	3		3		

FILIERE ANIMATION

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE ANIMATION				47	0	47
<u>ANIMATEURS TERRITORIAUX</u>				8	0	8
B	ANIMATEURS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Animateur principal de 1ère classe		1		1
		Animateur principal de 2ème classe		2		2
		Animateur		5		5
<u>ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX</u>				39	0	39
C	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	1		1
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	13		13
		DONT Adjoint d'animation principal de 2ème classe (8h hebdomadaires)		9		9
		Adjoint d'animation	C1	25		25
		DONT Adjoint d'animation saisonnier temps complet	C1	5		5
		DONT Adjoint d'animation sur contrat Adultes relais		6		6
		DONT Adjoint d'animation sur contrat CUI PEC		5		5
		DONT Adjoint d'animation temporaire à temps non complet (5h00 hebdomadaires uniquement pendant les périodes d'activité scolaire)	C1	2		2
		DONT Adjoint d'animation à temps non complet				
		31h30 hebdomadaires	C1	1		1
		25h00 hebdomadaires	C1	3		3
		19h00 hebdomadaires	C1	1		1
17h30 hebdomadaires	C1	1		1		
7h30 hebdomadaires	C1	1		1		

FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE				15	0	15
<u>CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE TERRITORIAUX</u>				3	0	3
B	CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe		1		1
		Chef de service de police municipale principal de 2ème classe		1		1
		Chef de service de police municipale		1		1
<u>AGENTS TERRITORIAUX DE POLICE MUNICIPALE</u>				12	0	12
C	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Brigadier Chef Principal		4		4
		Gardien Brigadier	C2	8		8

HORS FILIERES

Hors filières vacataires tous services		Rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après conseil
		forfait	50		50